

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Lebensmittelmotten-Falle

Type(s) de produit

TP19: Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation: EU-0032219-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0033092-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Levensmiddelenmottenval / Piège à Mites Alimentaires Pièges à mites alimentaires Piège à Mites Alimentaires K.pro Piège à mites alimentaires / Levensmiddelenmottenval / Lebensmittelmottenfalle Food moth trap
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Aeroxon Insect Control GmbH
	Adresse	Bahnhofstr. 35 71332 Waiblingen Allemagne
Numéro de l'autorisation		EU-0032219-0000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0033092-0000
Date de l'autorisation		03/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		03/06/2034

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Aeroxon Insect Control GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Aeroxon Insect Control GmbH site 1 Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne

Nom du fabricant	Fr. Kaiser GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Fr. Kaiser GmbH Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne

Nom du fabricant	Aeroxon sro
Adresse du fabricant	Dr. Sedlaka 827 339 01 Klatovy Tchéquie
Emplacement des sites de fabrication	Aeroxon sro Dr. Sedlaka 827 339 01 Klatovy Tchéquie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(Z,E)-Tetradeca-9,12-dienylacetat
Nom du fabricant	Bedoukian Research Inc
Adresse du fabricant	21 Finance Drive CT 06810 Danbury États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	Bedoukian Research Inc site 1 21 Finance Drive CT 06810 Danbury États-Unis d'Amérique

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(Z,E)-Tetradeca-9,12-dienylacétat	(9Z,12E)-Tetradeca-9, 12-dien-1-yl acetate	substance active	30507-70-1		100 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.

Attractif – teignes des fruits secs, teigne de la farine – utilisateurs non-professionnels et professionnels – piège prêt à l'emploi

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Attractif
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Plodia interpunctella</i> Nom commun: autre: teignes des fruits secs Stade de développement: autre: Adulte (mâle) Nom scientifique: autre: <i>Ephestia kuehniella</i> Nom commun: autre: Teigne de la farine Stade de développement: autre: Adulte (mâle)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur – Le produit, prêt à l'emploi, est utilisé en intérieur ou dans les armoires où sont stockés des produits alimentaires ou des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Protection des produits stockés / Protection des denrées alimentaires Description détaillée: Utiliser un piège par armoire ou pour une petite pièce. Contrôler les pièges au moins une fois par semaine et les remplacer après douze semaines ou lorsqu'ils sont recouverts de mites. L'attractif sexuel, incorporé à la colle, attire les mites alimentaires mâles et les capturent. De plus, la phéromone émise perturbe les mâles dans leur recherche de femelles, empêchant ainsi leur reproduction et réduisant la ponte par perturbation de l'accouplement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 piège (contenant 2,5 mg de substance active) par volume allant jusqu'à 30 m ³ (par ex. armoire ou petite pièce) Dilution (%): 100 Nombre et fréquence des applications: À titre préventif et en cas d'infestation. Contrôler les pièges au moins une fois par semaine et les remplacer après douze semaines ou lorsqu'ils sont recouverts de mites.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	L'unité d'emballage se compose de 1 à 6 pièges. Il existe deux types de pièges : Type de piège 1 : de forme bidimensionnelle, le carton est recouvert de colle et mesure 130x90 mm. Type de piège 2 : de forme triangulaire, le carton est recouvert de colle et mesure 65x341 mm ou 86x356 mm.

Chaque piège contient 2,5 mg de phéromone qui se libère lentement.
--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Placer le piège prêt à l'emploi dans les pièces ou les armoires où sont stockés des produits alimentaires ou des aliments pour animaux. Utiliser 1 piège par volume jusqu'à 30 m³ (par ex. armoire ou petite pièce).

Retirer le papier de silicone de la surface adhésive du piège pour l'activer.

Contrôler les pièges au moins une fois par semaine et les remplacer après douze semaines ou lorsqu'ils sont recouverts de mites.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter tout contact avec le produit (surface encollée).

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Particularités concernant d'éventuels effets indésirables directs ou indirects :

Dans les conditions d'utilisation prévues de ce produit biocide (substance active sur support (carton)), aucun effet direct ou indirect sur la santé humaine n'est à prévoir.

Mesures de premiers secours :

Après un contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Centre Antipoisons Belge +32 70 245 245.

Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ce produit et son emballage peuvent être éliminés avec les ordures ménagères ou conformément aux réglementations locales/nationales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans un endroit frais et sec.

La stabilité de stockage est de 4 ans.

N-372 Conserver à une température ne dépassant pas 35°C.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune